



## NOTICE D'INFORMATIONS (CGV AGPM2022V2 Octobre 2022) ASSURANCE AUTOMOBILE DU PARTICULIER

Ce document a pour objectif de vous délivrer des informations utiles préalables à la conclusion d'un contrat d'assurance, selon l'article L-520-1-II du Code des assurances. Ce document précontractuel accompagne en les complétant le devis des conditions particulières (qui prend en compte vos besoins), les dispositions générales de votre futur contrat ainsi que l'IPID (Document d'informations synthétiques du produit).

### NOTRE IDENTITÉ

YouAssur est une S.A.S. de courtage d'assurance (APE 6622Z) au capital de 10.000€, relevant de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) se situant 4 place de Budapest, CS92459, 75436 Paris cedex 09.

YouAssur est inscrite au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS), selon l'article

R 512-5 du code des assurances et R 546-3 du code monétaire et financier, sous le n° 16001238.

YouAssur est enregistrée au R.C.S de Boulogne Sur Mer -

SIREN B 818097503 et son siège se situe 1 Rue Pierre Martin, Zone de l'Inquéttrie, 62280 St Martin Boulogne  
Web: [www.youassur.fr](http://www.youassur.fr) / Tél. : 0 374 790 110

### NOTRE GARANTIE

YouAssur, régie par le Code des Assurances, a souscrit une assurance de responsabilité civile professionnelle et une garantie financière auprès de CNA sous les références FN36336, conformément aux articles L 512-6 et L512-7 du Code des Assurances.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les opérations d'assurances sont exonérées de TVA en vertu de l'article 261 C 2° du Code Général des impôts.

### NOTRE STATUT

YouAssur est une société de courtage indépendante capitalistiquement de toute compagnie d'assurance. Nous sommes libres de choisir sur le marché les produits que nous vous proposons. Les garanties supplémentaires ou complémentaires que nous vous conseillons sont optionnelles et en aucun cas imposées par les assureurs désignés au contrat.

Nous travaillons avec un nombre restreint de fournisseurs dûment sélectionnés. YouAssur n'a aucune obligation contractuelle d'exclusivité (le nom des compagnies avec lesquelles nous travaillons peut vous être communiqué sur simple demande).

Le contrat est distribué par votre courtier, et géré par YouAssur.

### NOTRE DÉMARCHE

Notre démarche a pour objectif de couvrir vos besoins. Pour cela nous vous posons des questions précises auxquelles nous vous remercions de répondre précisément et en toute bonne foi. Vos réponses nous aident à évaluer votre situation. Elles ont un impact sur le tarif et sur les garanties.

Nous nous devons, ou votre courtier par qui vous êtes passé(e) pour le présent dossier, de vous prodiguer un conseil ajusté à votre situation ainsi que les informations utiles qui vont vous permettre de pouvoir décider en pleine connaissance et compréhension.

YouAssur propose sur son site des produits d'assurance avec les caractéristiques nécessaires qui permettent de respecter l'article L 111-1 du Code de la

Consommation, qui prévoit la possibilité pour l'internaute de connaître avant l'adhésion définitive les caractéristiques essentielles du produit auquel il souhaite souscrire.

Par ailleurs, les produits d'assurance proposés sont décrits et présentés avec la plus grande clarté et exactitude possible. Des documents sont aussi associés à chaque produit d'assurance et à chaque prestation proposés sur le site et mis à disposition des internautes : descriptifs, tableaux de garanties, conditions générales du produit avec lexique.

### VOS OBLIGATIONS

Vous devez répondre sincèrement à nos questions et lire attentivement les documents que nous vous remettons. Nous vous demandons de nous notifier, ou à votre courtier, sans délai, toute erreur, omission ou inexactitude ainsi que tout changement intervenu au cours de la vie de votre contrat (ex : changement d'adresse, changement de profession,...)

Les assureurs ont besoin de ces informations pour bien évaluer le risque qu'elles couvrent et ajuster au mieux la prime d'assurance et les conditions de garanties.

À noter que toute réticence et toute déclaration intentionnellement fautive, toute omission ou déclaration inexacte seront soumises, selon les cas, aux sanctions prévues aux articles L 113-8 et L 113-9 du code des assurances.

Vous vous engagez également au règlement intégral de votre prime.

### SOUSCRIPTION

Toute souscription à un contrat d'assurance de YouAssur entraîne l'adhésion pleine et entière du client aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux conditions générales propres à chaque produit d'assurance sans exception ni réserve. Le souscripteur déclare en avoir parfaitement connaissance.

YouAssur se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. En cas de modification, il sera appliqué à chaque contrat les conditions générales de vente en vigueur au jour de la souscription ou du renouvellement.

Toute demande d'adhésion sera validée et acceptée sous réserve de deux conditions :

- Que les règles de souscription soient respectées.
- Que le souscripteur déclare fournir des informations sincères et à sa connaissance, exactes, lors de la demande d'établissement des documents contractuels.

YouAssur accepte uniquement la souscription des personnes âgées d'au moins 18 ans.

Après avoir établi un devis et choisi le produit correspondant le mieux à vos besoins, vous pouvez passer à la phase de souscription par votre courtier ou en suivant le processus suivant :

- ▶ Confirmer votre commande, en cliquant sur l'icône « Souscrire en ligne ».
- ▶ Confirmer les informations saisies et compléter les informations demandées.
- ▶ Choisir votre mode de paiement (carte bancaire ou prélèvement automatique).
- ▶ Payer votre commande en remplissant l'autorisation de prélèvement.
- ▶ Soit vous imprimez le dossier de souscription (notice d'information, tableau de garanties, fiche devoir d'information et de conseil, demande d'adhésion et autorisation de prélèvement), et le renvoyez daté et signé par courrier ou par e-mail au service adhésion.
- ▶ Soit vous signez électroniquement les documents.

Toutes les informations tarifaires et contractuelles sont obligatoirement proposées lors des étapes de souscription. Ces informations indispensables sont identifiées par une étoile qui indique les champs à remplir obligatoirement.

Si ces derniers sont mal remplis ou comportent des erreurs bloquantes et identifiables rendant la souscription non valide, un message d'erreur sera affiché sur la page concernée du devis ou dans un pop-up qui apparaîtra. Vous pouvez avancer dans les étapes de souscription une fois les champs saisis correctement. Si des erreurs ne sont pas identifiées (ex.: fautes d'orthographe...) et ne bloquent pas la souscription en ligne, elles pourront être corrigées auprès du service Relations Clients par téléphone ou e-mail.

## FRAIS

- ▶ *Frais de souscription<sup>(\*)</sup> (ou frais d'adhésion)* : Calculés en fonction de la prime annuelle, ils correspondent frais engagés pour rechercher la solution proposée en couverture de vos besoins ainsi qu'aux frais nécessaires à l'établissement de votre contrat. Ils ne sont dus que la première année
- ▶ *Frais de renouvellement<sup>(\*)</sup>* : Calculés de la même manière que les frais de souscription, ils correspondent à l'étude technique de votre police pour le terme de la nouvelle année et à sa gestion administrative
- ▶ *Frais de quittance ou fractionnement<sup>(\*\*)</sup>* : Ils correspondent à la gestion administrative des flux financiers de votre contrat.
- ▶ *Frais d'avenant<sup>(\*\*)</sup>* : Ils correspondent aux frais engagés pour gérer et modifier votre contrat si besoin.
- ▶ *Frais de représentation<sup>(\*\*)</sup>* : Ils correspondent au coût financier lié à la représentation d'une quittance impayée.
- ▶ *Frais d'impayé<sup>(\*\*)</sup>* : Ils correspondent aux frais engagés pour gérer l'incident bancaire.
- ▶ *Frais de courtage ou frais de dossier* : Ils correspondent aux honoraires de votre courtier.

## (\*) Barème des frais de souscription et de renouvellement :

Prime annuelle TTC (hors option)	Montant des frais
< 450 €	60 €
[450 € - 750 €[	80 €
[750 € - 1 000 €[	100 €
≥ 1 000 €	150 €

## (\*\*) Barème autres frais :

Moif	Montant des frais
Frais de quittance	6 € / quittance
Frais d'avenant	30 €
Frais de représentation	10 €
Frais d'impayé	30 €

Ces frais ne sont ni remboursables, ni proratables-même encas de sans effet justifié postérieurement à la date d'effet du contrat.

## COMMISSIONS

Selon les règles du marché, les assureurs que nous avons sélectionnés nous reversent des commissions pour le travail que nous accomplissons à leur place selon convention. Une partie de ces commissions sont reversées au courtier apporteur d'affaires le cas échéant et selon convention.

## PAIEMENT DE LA PRIME D'ASSURANCE

Vous pouvez régler votre prime annuellement, trimestriellement ou semestriellement.

En cas de paiement échelonné, selon échéancier contractualisé, vous vous engagez à solder votre prime jusqu'à son terme.

## USAGE DE LA PRIME

Nous nous engageons à reverser à l'assureur la prime qui lui est due.

Les fonds que nous recevons de votre part n'ont pas pour vocation à être placés par nos soins dans des opérations financières ou boursières.

Elles sont reversées dans un délai de 30 jours de leur encaissement à la compagnie d'assurance destinataire.

Toutefois durant ce laps de temps nous sommes autorisés à percevoir des intérêts si nous faisons usage de comptes rémunérés.

## DOCUMENTS

Nos documents vous sont principalement communiqués par e-mail, à l'adresse que vous nous aurez indiquée.

Cette procédure de transmission est simple et efficace puisqu'elle permet de gagner en temps de transmission, facilite l'archivage des documents et permet de limiter notre empreinte sur l'environnement.

Toutefois, sur simple demande de votre part, nous pouvons vous les communiquer par pli postal traditionnel.

Des frais d'édition et d'acheminement pourront vous être facturés.

Vous trouverez sur notre site internet [www.youassur.fr](http://www.youassur.fr) ou par votre intermédiaire toutes nos conditions générales de vente et celles de nos compagnies d'assurance partenaires.

Nous vous indiquerons le cas échéant la nature de tout autre document disponible.

## DATE D'EFFET ET RENOUVELLEMENT

Vous devez choisir la date d'effet de votre contrat soit librement, soit en choisissant une des dates proposées le cas échéant lors de la souscription en ligne ou par votre intermédiaire.

► Le contrat prendra effet au plus tôt à la date d'effet choisie et possible.

► Le contrat que vous avez souscrit est un contrat de 12 mois qui se renouvelle automatiquement par tacite reconduction.

La première année de souscription la durée du contrat pourra être inférieure en cas de souscription immédiate. Dans ce cas la diminution sera égale au temps séparant le 1<sup>er</sup> du mois de souscription du jour de la date de souscription. Votre prime d'assurance sera calculée en proportion.

Vous recevrez chaque année avant la date d'échéance de votre contrat un avis vous informant de : sa situation, ses garanties et de sa nouvelle prime.

Nous vous remercions de nous signaler sans délai toute modification de votre situation. Nous vous adresserons alors un nouvel avis intégrant ces modifications.

## RÉSILIATION

Voir les dispositions générales de votre contrat.

## RÉCLAMATION

Voir les dispositions particulières de votre contrat.

## ROLES DE SPRING/YOUASSUR

YouAssur conçoit la plupart de ses produits qui sont commercialisés en direct sous sa marque YouAssur ou, par l'intermédiaire de son réseau d'apporteurs d'affaires, sous sa marque commerciale SPRING.

Ces produits sont assurés par les compagnies qui figurent dans les dispositions particulières de votre contrat.

Ces compagnies délèguent à Youassur par convention des prérogatives qui sont principalement les suivantes :

- Le démarchage, la prospection et la sollicitation de la clientèle,
- Les actions commerciales
- L'organisation de la distribution des produits et la supervision qualitative des apporteurs d'affaires,
- La gestion du contrat, dont l'encaissement et le recouvrement des primes,
- La gestion des prestations sinistres entrant dans son périmètre de délégation
- L'indemnisation des sinistres entrant dans son périmètre de délégation

## SÉCURITÉ ET PROTECTION

YouAssur a mis en place tous les moyens nécessaires pour la sécurité et la confidentialité des informations personnelles. Vous pouvez avoir plus de détails sur la page « Infos Légales » de notre site en vous rendant à l'adresse Internet suivante :

► <http://www.youassur.fr/confidentialite>  
Vous trouverez de plus amples détails dans les dispositions particulières et générales de votre contrat.

Pour crypter toutes les données échangées, YouAssur utilise un protocole de sécurité dont le niveau de chiffrement est le plus élevé autorisé en France. Le chiffrement transforme vos informations sous une forme encodée avant l'envoi sur Internet. Les coordonnées sont donc cryptées et ne transitent jamais en clair sur le réseau.

La présence en icône d'une clé ou d'un cadenas et la mention « https » (« http » classique suivi d'un « s » pour sécurité) dans la barre d'adresse du navigateur internet atteste que le site est sécurisé par la technique de l'encodage et que les informations saisies sur une page sont protégées.

Les informations transmises sur notre site sont donc parfaitement cryptées et sécurisées, et cela sur l'ensemble du réseau Internet.

## Sécurité des moyens de paiement

Les transactions peuvent s'effectuer en ligne selon deux modalités de paiement :

► *Par carte bancaire VISA et MasterCard*

Le paiement par carte bancaire s'effectue sur le serveur bancaire de notre partenaire le CIC. Ceci implique qu'aucune information concernant votre carte bancaire ne transite via le site [www.youassur.fr](http://www.youassur.fr). Le paiement est directement effectué auprès de la banque et ainsi parfaitement sécurisé.

La souscription est donc enregistrée et validée dès l'acceptation du paiement par le CIC. Le CIC utilise le système PCI DSS qui s'appuie sur des techniques élaborées de cryptographie, à travers le protocole SSL, respectant ainsi les réglementations nationales et internationales.

► *Par prélèvement bancaire*

Le paiement par prélèvement bancaire se fait après la souscription à l'aide des données renseignées sur l'autorisation de prélèvement.

Ces données sont saisies en ligne lors de la dernière étape de souscription sur le site (Choix du mode de paiement). Les données sont parfaitement sécurisées grâce au protocole de sécurité SSL utilisé par [www.youassur.fr](http://www.youassur.fr) comme expliqué ci-dessus.

Sauf preuve contraire, nos registres informatiques, conservés dans des conditions raisonnables de sécurité, feront la preuve des communications, des souscriptions et des paiements intervenus.

Nous procéderons à un archivage des souscriptions et des contrats sur un support fiable et durable, pouvant être juridiquement produit à titre de preuve. Vous, Le client, pouvez y avoir accès sur simple demande.

## LOI APPLICABLE

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et sont soumises au droit français.

Fait à St Martin Boulogne, le 31/08/2022